



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**  
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG  
03-88-35-24-22 et 06.31.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

## CAPD du 30 avril 2020

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPD

A moins de 2 semaines du 11 mai, le 1er ministre a énoncé son plan de déconfinement devant l'Assemblée le mardi 28 avril au nom d'un « *le retour des enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique et de justice sociale* » !

Ainsi, E. Philippe a « *proposé une réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat* ».

Il a ainsi surtout mis en avant les impératifs économiques, face auxquels la santé des personnels et des élèves ne compte pas. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, sauf dans les établissements scolaires ? Cherchez l'erreur...

Le Premier ministre annonce :

– un dépistage seulement pour ceux qui manifestent des symptômes, et leurs contacts. Problème : la plupart des enfants sont asymptomatiques. Qu'ils soient en petit groupe ou non, impossible de savoir si le virus a circulé. De plus, qui dans les écoles et les établissements sera en capacité de donner un diagnostic médical ?

Dans le même discours, le Premier Ministre annonce que les chercheurs ont découvert que les contaminés peuvent être contagieux 2 jours avant l'apparition des symptômes mais que seuls des personnes symptomatiques seront testés !

– « *protéger, dépister, isoler* » : depuis un mois, des personnels accueillent des enfants de soignants, dans la grande majorité sans protection, sans masque, gants ou gel hydro-alcoolique. Aucun test n'a été effectué. Et pourtant, nombreux sont les collègues qui ont été contaminés, certains sont même décédés !

Alors Madame la Directrice académique, dans le Bas-Rhin, les questions sont simples : combien de collègues ont été contaminés ? Combien sont décédés ?

Le 1<sup>er</sup> Ministre a annoncé également :

- des masques « *grand public* » pour les encadrants. Faut-il rappeler que les masques filtrants (FFP) sont les seules protections individuelles reconnues par le Code du travail ?
- « *Le port du masque pour les élèves est prohibé en maternelle, il n'est pas recommandé en élémentaire* » : les enseignants, les AESH, les ATSEM et les parents sont rassurés !
- une rentrée par paliers : le premier degré le 11 mai, les élèves de collège (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) le 18 mai, et les lycées potentiellement début juin. L'aspect « *garderie du MEDEF* » est de plus en plus manifeste.
- les enseignants feront cours en classe et à distance : c'est double travail, c'est l'explosion des

obligations réglementaires de service contrairement à ce que la Rectrice de l'académie et vous-même avaient annoncé...alors qui doit-on écouter ?

– « *Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance.* » Comprenez : débrouillez-vous pour être polis !

Pourquoi le gouvernement endosserait des responsabilités quand il est possible de se défaire sur les « *acteurs de terrain* » ? D'ores et déjà des maires, des chefs d'établissement et de service ont fait savoir qu'ils ne prendraient pas le risque d'une réouverture insensée et dangereuse le 11 mai ou après.

Et comme l'a souligné le 1er ministre, les directeurs d'école seront en 1ère ligne pour l'organisation et la réouverture des écoles, dont la responsabilité reposera sur leurs épaules et tout ça pour 150 euros mensuels !

Le ministre annonce encore une fois à la télévision que dès le 4 mai, les enseignants doivent communiquer vers les familles pour leur expliquer comment se passera le déconfinement alors qu'il n'y a pas aucun protocole sanitaire national et aucune réponse concrète à leurs interrogations. De plus, il n'y a pas non plus de communication avec les municipalités à ce jour et les enseignants devraient donner aux familles des réponses qu'ils n'ont pas.

Doit-on rappeler que les directeurs d'école sont des fonctionnaires d'Etat. Ils ne sont pas des fonctionnaires d'autorité et ne sont donc pas supérieurs hiérarchiques ! Les responsables de la sécurité et de la santé des enseignants comme des élèves, c'est vous Madame la directrice académique et par délégation les IEN dans les circonscriptions !

Alors que pendant le confinement, les directeurs d'école ont sans cesse été sollicités pour remplir des enquêtes en tout genre, du jour au lendemain, pour les passages de niveau (dont Affelnet), sans droit à la connexion, ils devraient maintenant prendre la responsabilité d'une réouverture de leurs écoles avec les élus locaux, renforçant l'autonomie des établissements, alors que ce n'est ni leur mission ni leur pouvoir.

Le **SNUDI FO** rappelle que les directeurs d'école sont des enseignants qui ont une fonction particulière, encadrée par le décret n°89-122 du 24 février 1989, et qu'à ce titre, leur responsabilité ne peut être engagé quant à une réouverture d'école. Si les directeurs doivent se coordonner avec les mairies, quelles garanties auront-ils pour assurer aux personnels et aux parents d'élèves que le nettoyage des toilettes, des locaux, des jeux de la collectivité est effectif et réalisé fréquemment.

D'autre part, aucune réponse n'est apportée aux interrogations des personnels :

Comment faire respecter les gestes barrières compte tenu de l'âge des élèves ou du nombre d'élèves par classe ?

Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, les couloirs, des temps de repos en maternelle, des repas collectifs, des internats, des transports ? Quid des personnels « *à risques* » ? Le gouvernement compte-t-il sur la coopération des personnels, des équipes, des syndicats pour bricoler en urgence des protocoles locaux ?

De plus, le **SNUDI-FO** s'interroge concernant les avis adoptés en CHSCTM et au CHSCTD 67 auxquels nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Pour le **SNUDI-FO**, il est tout à fait hors de question de coconstruire une reprise, même progressive, et ainsi collaborer à la mise en danger des personnels et des élèves dans ces conditions.

Le **SNUDI-FO** appelle les personnels à se réunir en utilisant les moyens appropriés, à signer et faire signer la pétition mise en ligne qui a recueilli en quelques jours plus de 52 000 signatures.

Concernant les actuels professeurs des écoles stagiaires, ils n'ont pas à faire les frais du Covid-19 ! Le Ministre a annoncé leur titularisation éventuelle en décembre 2020. C'est inacceptable ! En quoi ont-ils démérité ? Rien ne justifie ce report. La réglementation actuelle permet leur titularisation dès juin même sans visite de l'IEN. Madame la Directrice académique, le **SNUDI-FO** vous demande de mettre en œuvre ces dispositions réglementaires !

Rien ne justifie que le statut de stagiaire, leur mutation et leur déroulement de carrière soient remis en cause. Ces dispositions sont un signe très clair sur la façon dont le ministre Blanquer entend traiter ses personnels. On le voit avec la remise en cause des congés, des RTT pour les personnels administratifs, par exemple. La pandémie a bon dos ! Elle sert de prétexte pour remettre en cause les statuts et les obligations réglementaires de service.

Enfin Madame la directrice académique, si les opérations de mobilité des personnels des 3 fonctions publiques ne font plus partie des prérogatives des CAP, notre organisation vous demande de rétablir dans les ordres du jour de nos CAPD éducation nationale du Bas-Rhin les sujets tels que le CAPPEI, le DEAAS, les échanges franco-allemands, les départs en stage au Goethe Institut, les demandes de postes adaptés et les allègements de service qui n'ont rien à voir avec les opérations du mouvement 2020 !

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 n'a pas à vous servir de prétexte pour vider encore plus les CAPD de leur contenu. Le **SNUDI-FO** continuera, sans relâche, à demander l'abrogation de cette loi qui ne conduit qu'à détériorer encore plus nos services publics déjà bien trop malmenés ! Les instances paritaires ont été créées en même temps que le statut du fonctionnaire : elles font partie de l'histoire démocratique de notre pays !

Pour terminer cette déclaration préalable, le **SNUDI-FO** n'oubliera pas que la pénurie des masques, la politique de tests du gouvernement qui gère la pénurie qu'elle a elle-même créé, le manque de matériel de protection (serviettes jetables, savon, gel hydroalcoolique, ...) ce sont les directeurs et les enseignants qui devront la subir au quotidien ! Cela va inévitablement entraîner des risques sur la santé des élèves, des personnels et des proches.

Une chose est certaine pour notre organisation et pour l'ensemble des personnels : personne ne veut se mettre en danger : ni eux, ni leurs proches, ni leurs élèves, ni leurs familles !

Le **SNUDI-FO** mettra ainsi tout en œuvre dans les procédures administratives pour faire respecter le vœu adopté en CHSCTM et en CHSCTD : « **le dépistage généralisé des personnels et des élèves est un préalable à toute reprise d'activité !** »

Pour le **SNUDI-FO**,

Aminatou **DIALLO** et Monia **MOKAS**